

le PIERRE - BRILLANT

MENSUEL D'INFORMATION.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE



JEAN-MARIE BEAULIEU, prêtre

Né le 15 mai 1920 à St-André-de-Restigouche fils de Théophile Beaulieu et de Mélanie Fugère. Ordonné prêtre à St-Alexis le 7 juillet 1946, professeur au Séminaire le 8 juillet 1946.

Vicaire à St-Germain le 7 septembre 1948 et à Causapscal par la suite.

Curé à Ste-Paula, Ste-Irène, Luceville, Val-Brillant le 1 septembre 1977 et à Ste-Jeanne D'Arc le 15 octobre 1980.

Décès le 1 mai 1982, sépulture le 5 mai 1982 à St-André.

En notre ancien curé, nous avons rencontré le dévouement et la sensibilité incarnés.

Clément Roussel, prêtre

Le Comité des Loisirs de Val-Brillant inc. est un organisme à but non-lucratif mis en place pour organiser des activités de loisirs.

Il est formé de 9 membres nommés par l'assistance lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tient à la fin d'avril. Pour la bonne marche de cet organisme, il faut qu'il y ait au moins 25 personnes présentes dans la salle lors de l'assemblée annuelle pour la nomination de nouveaux directeurs ou la réélection des anciens.

La dernière assemblée du 30 avril 1982 a été remise au 15 mai 1982 à cause d'un manque d'assistance de la population.

D'après ce que nous pouvons constater, il y a un désintéressement de la population envers les bénévoles qui travaillent à organiser des activités sportives.

Cette année, le Comité des Loisirs a présenté un projet d'emploi pour étudiants qui a été accepté et qui donnera de l'emploi à 5 étudiants et étudiantes pour 9 semaines.

Trois semaines environs seront consacrées à l'aménagement et les six autres semaines seront consacrées en grande partie à l'animation: ce qui comprend organiser des équipes, donner des instructions pour les différents sports, entreprendre des démarches pour des rencontres inter-municipales et faire de l'animation pour les enfants et les personnes âgées.

Le terrain de tennis sera terminé en premier lieu et nous aurons besoin de bénévoles pour lever la clôture.

Ces équipements de loisirs sont aménagés pour toute la population. Alors nous demandons à celle-ci de s'intéresser à ces services et aussi à aider à les entretenir.

Comité des Loisirs Inc.
Par: Benoit D'Amours.

page deux

PLACE MICHAUD

Le Comité de Place Michaud se fait un plaisir de vous annoncer qu'il a obtenu de la S.C.H.L. huit unités de logements pour personnes âgées ou à revenus moyens. Nous bâtitons ces deux blocs contenant chacun quatre logements. Ils seront construits sur le terrain de M. Léo-Renaud Paradis au centre du village à proximité de l'église et des services essentiels.

La municipalité s'engage à nous fournir les infrastructures nécessaires au projet moyennant que les coûts ne dépassent pas 20 000 \$. Le différentiel devra être payé par le Comité de Place Michaud.

Comme le Comité de Place Michaud est un organisme à but non lucratif nous devons donc faire appel à la générosité des gens pour mener à bien notre projet. Nous devons aussi déménager une maison pour débloquer une rue.

Nous avons donc ouvert une souscription pour défrayer toutes ses dépenses. Notre objectif 15 000 \$. Les gens de Val-Brillant s'impliquent bien et c'est merveilleux. Déjà nous avons dépassé le mille dollars et ça continue. Nous remercions la population de nous appuyer si fortement dans nos démarches.

Toi qui lis ces lignes et qui est un ancien citoyen de notre localité tu voudrais peut-être bien être de la partie? C'est avec plaisir que nous accueillerons ton offre de quelque envergure quelle soit, ceci nous aidera grandement et tu pourras te féliciter d'avoir contribué à doter Val-Brillant d'un développement dont on a besoin depuis bien longtemps. Tu seras heureux ensuite quand tu viendras en vacances d'aller jeter un coup d'oeil dans le coin un nouveau site quoi?

Le Comité salue tout le monde bien gentiment et dit un gros MERCI à tous.

Tu adresseras tes dons à Le Comité de Place Michaud.
A/S Anne-Marie D. Tremblay, sec.-trés. C.P. 127, Val-Brillant, G0J 3L0.

**Société Mutuelle
d'Assurance
Contre l'Incendie
de Bonaventure
et de Matapédia**

Services offerts :

**Assurance Maison
Loyer
Ferme
Automobile
Société Gaspésienne à 100%**

**MICHEL HALLE 536- 3328
JEAN- GUY BEAULIEU 536- 5710**

le

PIERRE-BRILLANT

MENSUEL D'INFORMATION
Publié par
JOURNAL DE VAL-BRILLANT
C.P. 67
VAL-BRILLANT
G0J 3L0

REDACTION

Rédacteur

AUCLAIR Marcel

Adjoint

AUCLAIR Gabriel

Responsables de page

D'AMOURS Léopold

LEVESQUE Gilberte C.

MORIN Gérard

PELLETIER Françoise

PERRON Yolande

PICARD Monique

RINGUET France

TURCOTTE Françoise

Photographie

LEVESQUE Elisabeth

PRODUCTION

Directeur

BROWN Garry

Composition

LEBEL Irène

MICHAUD Bertane

SOUCY Martine

CARON France

TARDIF Guylaine

Montage

NICOLE Maryse

AUCLAIR Chantal

BELANGER Lucien

DISTRIBUTION

LEVESQUE Gilberte C.

TURCOTTE Denise

TURCOTTE Françoise

742-3831

TURCOTTE Valère

IMPRESSION

LITHOGRAPHIE

DE LA VALLEE

25 de l'Aréna

Amqui, G0J 1B0

TIRAGE: 700 copies

ABONNEMENT: 6,00\$ année

DEPOT LEGAL: QUEBEC

CANADA

COURRIER 2 ième CLASSE

ENREGISTREMENT: 5 5 6 8

LES FERMIERES

Rappel à nos membres: le congrès régional St-Épiphanie le 17 juin, fermières intéressées donner vos noms; le congrès provincial de Sherbrooke au mois d'août; c'est aussi le temps de payer votre cotisation.

A Pointe-au-Père, le 20 avril dernier, Val-Brillant a participé à la rencontre pour les présidentes, secrétaires et relationnistes. Il a été passé une résolution à l'effet d'appuyer la contestation contre la hausse des tarifs de Québec-Téléphone. L'évaluation de la journée a été faite et après la compilation on constate que toutes les fermières présentes ont été satisfaites. Elles ont apprécié cette journée et elles souhaitent d'autres rencontres.

Le mot d'ordre: Entraide, amitié, charité

Rapport d'un sondage:

Moyenne d'âge: 50 ans. Portrait de notre région: beaucoup de fermières pratiquent la détente, l'artisanat, le sport, la couture sans négliger leurs travaux ménagers. 50% d'entre elles font du bénévolat. Elles déclarent avoir réussi leur vie de couple, n'ont pas de complexe et arrivent à s'épanouir.

Rapport des activités d'un cercle:

Quelques exemples, échange de plantes, de trucs, de recettes, prix de présences médailles, livre de règlements. Ne pas oublier le mois de novembre, messe à l'intention de nos vaillantes fermières décédées.

Madame Rita Pelletier, présidente
Madame Laurette Thibeault, relationniste



LES LIONS

Le Club Lions de Val-Brillant invite la population à assister à sa première manifestation. Il s'agit de la soirée remise de charte qui aura lieu à l'école de Val-Brillant le 5 juin 1982. Il y aura souper (buffet froid, pièces montées) et soirée au cours de laquelle la charte sera remise officiellement aux Lions de Val-Brillant.

Les invités spéciaux sont: Donat Fréchette représentant de l'Association Internationale, Jules Coulombe gouverneur de district, René Chamard vice-gouverneur, André-Albert Caron président de zone, Marc-André Joubert président du Club Lions de Sayabec (parrain), Roger Verreault aviseur du Club, Pierre De Bané député fédéral Matapédia-Matane, Léopold Marquis député provincial Matapédia, Gérard Morin maire de Val-Brillant, Richard Sirois maire de St-Pierre du Lac et Clément Roussel curé de Val-Brillant.

Les billets pour cette occasion sont disponibles auprès de chaque Lions de Val-Brillant au coût de 12,50 \$/couvert et plus précisément auprès de Vallier Côté et Léopold D'Amours.

Nous serons très heureux de vous compter parmi nos invités le 5 juin 1982 à l'école de Val-Brillant.

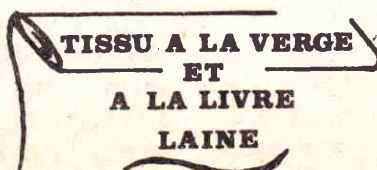
Sincèrement vôtre,

Léopold D'Amours, prés.

CARON
&
BOUCHER Inc
C.P.144 Val-Brillant
GOJ 3LO
TEL: 742-3814



**Mme Armand
D'Amours**
**TISSU A LA VERGE
ET
A LA LIVRE
LAINE**
VAL-BRILLANT 742-3561



**Les assurances
LA MUTUALITÉ**
Représentante:
ANNE-MARIE ST-ONGE
VAL-BRILLANT
742-3555



editorial

LES FAMILLES D'ACCUEIL = DROITS DES ENFANTS

Dans un guide d'interprétation de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec préparé à l'intention des jeunes en milieu scolaire, un passage se lit comme suit:

"On existe avant de devenir des adultes! On a une place maintenant dans la société. On veut jouer un rôle dans notre communauté! Si vous nous donnez des droits, pourquoi ne pas nous donner aussi des responsabilités? C'est tellement important pour un enfant de se sentir responsable de quelque chose. Vous devez nous voir au présent et pas seulement dans l'avenir. Plus vous respecterez notre autonomie, plus nous aurons la chance de nous épanouir, et plus nous pourrons remplir notre rôle en tant qu'individus et membre de la société." (Un groupe de jeunes, dans le rapport de l'Année Internationale de l'enfant au Québec... et après? Déposé à l'assemblée nationale le 27 novembre 1979. Ministère de la justice du Québec)

Ce sont des réflexions bien claires qui méritent qu'on s'y arrête. Mais n'y a-t-il pas à certains moments des abus de la part des jeunes et une irresponsabilité de ceux qui se chargent de leur éducation?

Le monde traditionnel et familial de l'enfance évolue rapidement dans une société où les jeunes se voient forcés d'accéder de plus en plus tôt à leur maturité. Comment les parents peuvent-ils réussir à élever les enfants modernes? C'est toute la question du "pourquoi" face au "pourquoi pas".

Au cours des deux dernières décennies, le monde de l'enfance a connu une transformation si considérable que les adultes en général et les parents en particulier sont de plus en plus désorientés à ce sujet. Qu'est-il donc arrivé aux enfants? Un large fossé semble creusé entre les parents et les enfants. Phénomène qui n'apparaissait pas il y a cinquante ans. Les enfants insistent pour avoir voix au chapitre.

Une des raisons fondamentales de cette situation serait que les enfants atteignent maintenant la maturité physique beaucoup plus tôt que précédemment.

L'enfant de onze ans d'aujourd'hui n'est pas le même type d'être humain que l'enfant de onze ans il y a une vingtaine d'années. Par la télévision les enfants subissent l'influence d'une mauvaise publicité, de films où la violence est l'excès de stimulation sexuelle sont le point d'attraction. N'auraient-ils pas droit à quelque chose qui leur donnerait une meilleure formation? Fermez le téléviseur et vous aurez un tollé de protestations. Ne serait-ce pas la responsabilité du Ministère de l'Éducation de voir à l'amélioration de l'éducation dans les écoles, car c'est ce qui vient de l'école qui prime dans la tête des jeunes. De voir également à la diffusion d'émissions de télévision dignes de nos enfants.

Les adolescents de notre époque vivent dans un monde qui les oblige constamment à assumer les attributs de l'âge adulte. Les programmes d'étude de nombreuses écoles canadiennes imposent aux enfants la responsabilité de choisir leur plan de carrière plus tôt que jamais auparavant. Certaines écoles ont permis aux élèves d'abandonner des matières essentielles y compris le français et les mathématiques, ce qui restreint le choix de carrière. Là-dessus les parents n'ont plus un mot à dire, "l'enfant a le droit de choisir" Mais, cet exemple montre bien comment l'inconscience des adultes peut gâter la vie des enfants.

Les familles d'accueil ont une tâche dure à remplir. Elle accueillent des enfants qui ont des droits à faire respecter. Elles doivent se donner à ces enfants, les protéger, les éduquer, etc... Mais, cela ne va pas sans beaucoup d'amour. Les écueils sont nombreux et difficiles à éviter: drogue, alcool, rapports de rencontre avec les jeunes de leur âge. Que peuvent faire les parents pour contrebalancer ces dangers par leur expérience?

Le moyen le plus puissant dont ils disposent est une explication franche et complète de la nécessité de poser certaines règles. Un non sévère et catégorique serait le moyen le plus sûr d'éloigner les jeunes. Une bonne explication ne pourra qu'accentuer une confiance réciproque. S'il ne le dit pas, l'enfant pensera sûrement "j'avais le droit de savoir".

Anne-Marie St-Onge.

dossier

LA LOI 125 ET LE PLAN URBANISME

Le premier janvier de cette année; ce que tous connaissent comme le "conseil de comté" est devenu, par la délivrance de lettres patentes, "municipalité régionale de comté" (M.R.C.). Il ne serait pas faux de prétendre que, à part les habitués, cette mutation est passée à peu près inaperçue. En quoi ce changement nous affecte-t-il et quelles en seront les conséquences sur une communauté comme la nôtre: c'est là des questions qu'il est légitime de se poser et brièvement, nous tenterons d'y apporter un élément de réponse.

D'abord au niveau "central" on retrouve la M.R.C. composée d'un conseil regroupant le maire de chaque municipalité qui en fait partie. Dès leur première séance, ce conseil doit procéder à l'élection du préfet qui en devient le chef. Il est élu pour deux ans: voilà sommairement la composition de cet organisme.

Ensuite, la loi précise que ce conseil, dans un délai imparti, devra élaborer puis adopter un schéma d'aménagement. Obligatoirement, ce schéma doit contenir, entre autres, les grandes orientations de l'aménagement de son territoire, les grandes affectations que ce conseil lui assignera... par exemple: l'identification de zones d'inondation, d'érosion ou l'identification de territoires présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, écologique... (identification et la localisation des équipements et des infrastructures des organismes publics ou encore des réseaux d'électricité, de gaz...).

Le schéma devra aussi prévoir obligatoirement les normes minimales qui devront être respectées par les municipalités dans l'élaboration de leur règlement de zonage, concernant la construction ou la prohibition de construire d'une zone jugée dangereuse ou compte tenu de la topographie du terrain (ex. proximité d'un cours d'eau,

d'un lac...). Le schéma devra aussi prévoir les normes minimales régissant les maisons mobiles et/ou roulottes, ainsi que les normes minimales concernant la superficie et les dimensions minimales des lots lors d'une opération cadastrale compte tenu soit de la nature du sol, de la proximité d'un ouvrage public ou de l'absence d'installations septiques ou d'un service d'aqueduc, de la proximité d'un cours d'eau ou d'un lac, danger de cataclysmes, etc...

Il y est dit aussi que le schéma peut prévoir (ce n'est donc pas obligatoire), les normes dont toute municipalité devra tenir compte concernant les règlements de zonage, de lotissement et de construction qu'elle doit elle-même élaborer.

Dès l'entrée en vigueur du schéma, chaque municipalité devra, dans les deux ans, adopter pour son territoire un plan d'urbanisme, un règlement de lotissement ainsi qu'un règlement de construction qui, évidemment, devront être conformes au schéma lui-même. Si elle possède déjà ses propres règlements, elle sera tenue d'en modifier les parties qui sont contradictoires et devra de plus obtenir un certificat de conformité concernant les règlements qui eux y sont conformes.

Mais en quoi consistent ce plan et ces différents règlements? D'abord, le plan d'urbanisme est un plan qui comprend les grandes orientations d'aménagement de son territoire, les grandes affectations du sol et les densités de son occupation. (Exemples: zones à rénover, à restaurer ou à protéger, tracé et type de voies de circulation, nature et localisation des infrastructures destinées à l'usage de la vie communautaire...). C'est un plan directeur en somme. Et dans les quatre-vingt-dix jours de son adoption par règlements, la municipalité devra adopter pour son ter-

((suite à la page 10))

5 rue de l'Eglise, Tél.: 536-3556
Sayabec, Qué. C.P. 99

PUBLICITÉ
VERRO ENR.

CALENDRIERS
NOUVEAUTES PUBLICITAIRES
CADEAUX COMMERCIAUX
ROGER VERREAULT, prop.

GARAGE
Louis Savard

spécialités:

►DEBOSSAGE
►PEINTURE

742-3333

AGATHE TURGEON
VAL-BRILLANT

5
10
15
742-3490

Cadeaux,
Epicerie, Jouets,
Articles de pêche.

RAPPORT DU MAIRE

Le conseil du village de Val-Brillant a tenu en plus de son assemblée régulière du mois d'avril le 5, deux séances dans le même mois soit les 20 & 26.

Le but principal était le dossier suivant soit la construction d'une nouvelle rue. En effet quand vous passerez par Val-Brillant on croit bien pouvoir vous faire visiter un nouveau développement appelé Place Curé Michaud étant donné que le budget n'avait pas prévu un tel déboursé en '82, le conseil a du travailler beaucoup pour faire face, mais se souvenant qu'une municipalité ne peut reculer devant le progrès, faire débloquer les argents nécessaires et ce n'est pas facile pour des conseillers, on a consulté, on s'est ressourcé et enfin on est décidé à faire les démarches nécessaires pour réaliser ce projet.

Actuellement, les rues sont en très mauvais état, le recouvrement a décidé de se déplacer sans notre permission. ATTENTION AUX TROUS ! Ca va se réparer aussitôt que possible.

Un autre conseiller Charles St-Amand a remis sa démission. Le maire a accepté avec regret cette démission. Le public lui a rendu un vibrant hommage. Merci! Charles pour avoir travaillé avec nous! Actuellement, le conseil se compose de trois conseillers.

Un nouveau règlement d'urbanisme sera présenté au public le 17 mai. En général le conseil se porte bien.

Gérard Morin, maire

M. LE MAIRE ET CONTRIBUABLES DE VAL-BRILLANT,

Actuellement un mauvais courant laisse croire, à la population de Val-Brillant, que les conseillers municipaux s'opposent à la réalisation du projet Place Michaud. Ceci est faux.

Conscients nous le sommes et en conséquence nous unissons nos efforts aux promoteurs pour conduire le projet à bon terme selon les moyens que nous permet le budget en analysant le contexte actuel que nous vivons tous et en ne désirant pas plonger la municipalité, autant que possible, dans une situation financière difficile.

Si toute la population était très bien informée, nous ne croyons pas qu'elle accepterait une hausse considérable de la taxe foncière en 1983 qui se continuerait en 1984, alors qu'il peut être possible d'économiser au moins \$20,000.00, favorisant ainsi des contribuables, pour réaliser ce projet sur un autre terrain acceptable par la S.C.H.L. et avec une possibilité plus grande de lotissement, donc plus rentable pour la municipalité.

Le climat actuel au sein du Conseil et dans la salle municipale n'aide certainement pas à la compréhension et à l'avancement.

Nous vous informons donc, que dorénavant, les injures les impolites et autres ... à l'égard des conseillers entraîneront la dissolution de ce conseil. Cet avis se veut sérieux et nous vous demandons de le prendre en considération.

Les demandes de soumissions, l'exécution des travaux du projet Place Michaud, l'adoption du règlement de zonage, lotissement et construction, tous les travaux municipaux durant la bonne saison nécessiteront la présence d'un conseil municipal.

Nous ne désirons pas paralyser toutes ces activités qui doivent être décrétées par résolution, mais nous désirons être présents à la table du conseil avec la confiance, le respect de la population et le décorum de toute bonne réunion.

Pensez-y sérieusement, sinon notre décision est prise.

En conséquence, nous exhortons M. le Maire Gérard Morin à travailler avec nous, ses conseillers, dans l'intérêt de la collectivité et lui demandons qu'il intervienne fortement auprès de l'assistance pour que cessent les interventions injurieuses et les sorties à l'égard des conseillers et

(suite page 7)

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITE DU VILLAGE DE VAL-BRILLANT**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE:**

**AUX PROPRIETAIRES ET LOCATAIRES DE LA MUNICIPALITE DE VAL-BRILLANT
PROJET DE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE, AU LOTISSEMENT ET A LA CONSTRUCTION**

Avis public est donné que le conseil, suite à l'adoption par résolution no.83-82 d'un projet de règlement lors de la séance d'ajournement du 20 avril 1982, tiendra une assemblée publique de consultation le 17 mai 1982 à compter de 20 h. à la salle municipale de Val-Brillant.

Le règlement projeté concerne trois sujets soit le zonage, le lotissement et la construction.

1. Le zonage a pour effet de diviser le territoire de la municipalité en zones ou sont classifiés et règlementés les usages.

2. Le lotissement vise à régir les opérations cadastrales, à prescrire les superficies et les dimensions minimales des terrains, ainsi que les caractéristiques à respecter pour l'aménagement des rues.

3. La construction a pour effet de régler les matériaux à employer dans la construction et la façon de les assembler et d'exiger un permis de construction pour tout projet de construction, de transformation et d'agrandissement de bâtiments.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les projets de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité pour consultation.

Val-Brillant, ce 22 avril 1982

Mme Jeanne-D'Arc St-Onge, sec.-trés.

(suite de la page 6)

ainsi maintenir une atmosphère plus propice aux discussions constructives et non destructrices.

Nous espérons que tous nos concitoyens comprendront le bien-fondé de notre décision et de notre intervention et pourquoi nous sollicitons la collaboration de tous ceux qui désirent la progression de leur municipalité selon les moyens financiers dont nous disposons.

D'autres projets surgiront probablement et nécessiteront l'intervention financière de la municipalité, aussi nous croyons qu'il faut être prudent.
Les conseillers,

Réjeanne Caron

Yvonne Nicole

Charles St-Amand

Jean-Guy Pelletier

cartes d'affaires

marielle DENTUROLOGISTE
claveau VAL-BRILLANT
742-3268

Jules inc. CONTRACTEUR
Fournier GENERAL
VAL-BRILLANT 742-3227

CHARLES ST-AMAND
Fer Ornemental
 VAL-BRILLANT 742-3225

CLAUDE MALENFANT
Snap-on
R.R.2 VAL-BRILLANT
742-3517 742-3541

GATEAU AUX MACARONS

- ½ tasse de beurre
- 1 c. à thé de vanille
- 1½ tasse de sucre
- 2 oeufs
- 2 jaunes d'oeufs
- 2½ tasse de farine tamisée
- 3 c. à thé de poudre à pâte
- ½ c. à thé de sel
- 1 tasse de lait
- 2 blancs d'oeufs
- ¾ de tasse de cassonade
- 1 tasse de noix de coco râpé ou de Corn Flakes

- Défaire le beurre en crème parfaitement et aromatiser à la vanille en même temps.
- Ajouter graduellement le sucre et battre jusqu'à ce que le mélange soit léger et mousseux. Battre ensemble au mousoir les oeufs et les jaunes jusqu'à ce qu'ils soient légers et bien mousseux.
- Ajouter graduellement au beurre et au sucre battant bien, jusqu'à ce que le tout soit crémeux.
- Tamiser ensemble 4 ou 5 fois la farine, la poudre à pâte et le sel.
- Ajouter les ingrédients secs en 3 ou 4 fois alternant avec le lait.
- Commencer et terminer par les ingrédients secs. Brasser vivement et légèrement juste assez pour obtenir une pâte bien lisse.
- Verser dans un moule graissé de 9 pouces carrés.
- Battre les blancs fermes et ajouter la cassonade.
- Incorporer la noix de coco ou le Corn Flakes et en couvrir toute la surface du gâteau.
- Cuire à four modéré (350 degrés F.) 45-50 minutes.

Mme Jeannine Cloutier.

CANTINE LA PAYSANNE



Val-Brillant

Dimanche: cipaille

Spécialité: SOUS-MARIN

T-EL: 742-3422



NOUVEAU: ARTICLES
DE PUBLICITE DIVERS

(478)
629-2575

TOUS GENRES D'IMPRESSIONS

**lithographie
de la vallée, inc.**

25, DE L'ARENA • AMQUI • C.P. 877

JEAN-YVES, NORMAND, CHARLEY

OBJET à V
LOC

Tarifs: \$1.00 po
po

s'adresser:

Mme Franco

742-3

PETITES NOUVELLES, PETITES ANNONCES

NOUVELLES:

Décès: Est décédé le 25 avril, Antoine Dubé 71 ans 11 mois époux du feu Marie Marin. Il était le père de Antoine et André-Albert Dubé de notre paroisse et le père de Mme Gloria Michaud (Marie-Ange Dubé) et de Mme Salomon Tremblay (Rolande Dubé) de Rimouski.

- Est décédée accidentellement à Montmagny le 26 avril, Marie-Rose Deschênes 66 ans épouse de Alcide Claveau. Elle était la mère de Gaspard et Jacques Claveau et de Mme Claude Labrecque (Marielle Claveau) tous de notre paroisse et de Mme Roméo Vallée (Raymonde Dubé) de St-Léon le grand.

- A l'hôpital de Québec est décédé l'Abbé Jean-Marie Beaulieu 62 ans. Un service a été chanté à Val-Brillant dimanche le 2 mai, un service à Ste-Jeanne D'Arc avec la dépouille mardi le 4 mai et de là à St-André de Matapédia pour un autre service et la sépulture au cimetière paroissial. Il était curé à Ste-Jeanne D'Arc et avait été curé de Val-Brillant de septembre 77 à octobre 1980.

"Sincères condoléances aux familles éprouvées"

ANNONCES:

A vendre: J'aurais à vendre un lit à l'état neuf 54 pces. Cireuse à plancher trois brosses. Fournaise à l'huile pour chalet et un poêle électrique 30 pces. S'adresser No Tél: 742-3432.

A louer: Maison à louer dans le rang 8 de Val-Brillant meublée, chauffage électrique. Appelez message renveré au No Tél: 514-522-1374.

Propriétaires de boisés: Ayant été nommé pour représenter Val-Brillant dans le Comité des propriétaires de boisés à la Société de la Vallée, je tiens à vous informer que si vous avez des problèmes que vous aimeriez qu'ils soient discutés par ce comité, vous avez qu'à me les transmettre et à nos réunions, on essayera de trouver des solutions et on pourra les présenter au conseil de l'administration. Votre représentant Donat Paquet.

A vendre: Bicycle 10 vitesses Grand Prix 27 pces pour dame. S'adresser à Françoise Auclair No Tél: 742-3750.

Remerciements: Monsieur David Perron et les membres de la famille remercient sincèrement parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie soit par offrandes de messe, visites, assistance aux funérailles lors du décès de Mme David Perron (Alfreda Tremblay) survenu le 11 février à Montréal.

A vendre: Terrains à vendre pour commerce ou résidence. S'adresser No Tél: 742-3459

SALON FRANCINE

MME FRANCINE SANTERRÉ, prop.
9, St-Raphael, Val-Brillant

- . Coiffure esthétique
- . Traitement capillaire
- . Soins de la peau

A votre service: 742-3740
mardi-jedi 9 à 18 h
merc.-vend. 9 à 21 h
samedi 7 à 13 h

LE MANOIR RIOUX

Une véritable maison de campagne, un décor enchanteur. Voilà l'endroit idéal pour vos parents en visite, vos vacances en famille, les retrouvailles ou sessions d'études. Service de literie, nécessaire de cuisine, douches, pour 15 personnes. Réservez immédiatement

POUR WEEK-END OU A LA SEMAINE

742-3539

dossier

(suite de la page 5)

LA LOI 125 ET LE PLAN URBANISME

ritoire les trois catégories de règlements précitées.

Le règlement de zonage, pour sa part, comprend entre autres, les dispositions ayant pour objet par exemple, de spécifier les genres de constructions pour chaque zone qu'elle aura déterminée, les usages autorisés ou prohibés, spécifier l'espace qui devrait être laissé entre chaque construction, spécifier les dimensions, le volume des constructions, régir ce qui concerne les panneaux-réclames, les clôtures, les haies, les arbustes, etc...

Le règlement de lotissement est en rapport direct évidemment avec la superficie et les dimensions des lots, la manière dont les rues et ruelles seront tracées, etc...

Enfin, le règlement de construction est celui qui régleme les matériaux à employer ainsi que la façon de les assembler, l'établissement des normes de résistance, de salubrité, de sécurité ou d'isolation, etc...

Voilà, en gros, ce qui ressort de cette loi. Certains y verront là une ingérence honteuse, par un niveau supra-municipal, des affaires proprement locales. D'autres se féliciteront qu'enfin une action ait été prise et qu'une municipalité se voit dé-

sormais encadrée par un tel schéma dans les limites duquel elle pourra et devra ajuster ses propres politiques d'urbanisation et d'aménagement. Le temps sera seul juge...

ANNE DE BILLY.

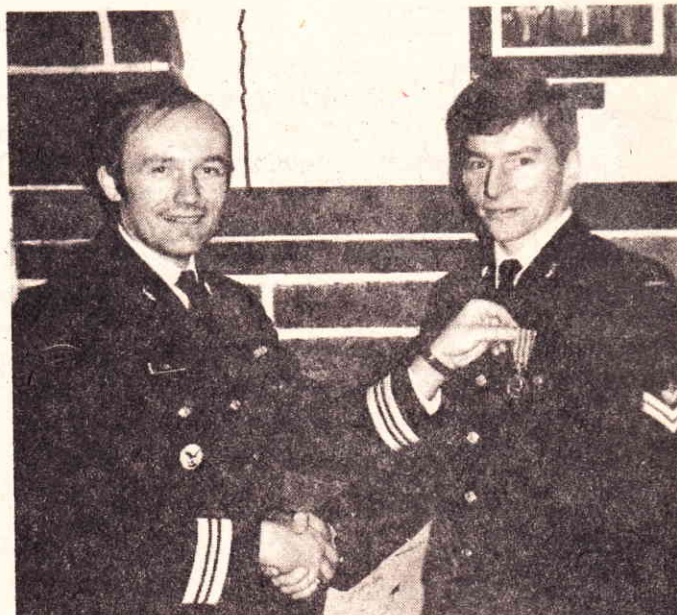
ATTENTION A LA POPULATION

L'assemblée générale annuelle du Comité des Loisirs a été remi au 15 mai à 20:30h dû au manque de participation de la part de la population.

Venez en grand nombre.
SALLE MUNICIPALE

Comité des Loisirs
Val-Brillant.

DECORATION DES FORCES CANADIENNES



Le caporal-chef Jean-Louis Turcotte reçoit la décoration des FORCES CANADIENNES des mains du major David Leal, pour ses 12 ans de service militaire.

Le caporal Turcotte est le fils de nos collaborateurs au journal: Valère et Françoise Turcotte.

NOS GENEREUX DONATEURS

Walter Levesque
Mme Edmond Richard, Drummondville
M. & Mme Emmanuel D'Astous
M. & Mme Angé-Albert Blouin
Mme Victor Deschênes, Ste-Anne des Monts
Jean-Guy Gagnon, Lac-au-Saumon
Mmes Antoine et Rita Paradis
Renaud Paradis
Marie-Jeanne Rioux
M. & Mme Donat Paquet

MERCI!

C.P. 698

Tél.: (418) 629-4437

Librairie D'Amqui Inc.

10, Boul. St-Benoît
AMQUI, Qué. G0J 1B0

EQUIPEMENT DE BUREAU
VENTE & SERVICE

LE PAPIER PEINT (suite du mois précédent)

Je vous ai parlé le mois passé de papier peint. J'allais oublier le plus important: la préparation des murs. Le mur est neuf: couche d'apprêt, le mur est peint: sablage de la surface et couche d'apprêt; le mur est de blocs de ciment, de briques, de préfini, de stucco ou de toute surface non plane: "Undercover Wall lining" matériel fibreux non tissé de 1 à 2 mm d'épaisseur rigide, posé sur la surface à tapisser. Disponible en rouleaux simples de 68 cm (27") de largeur.

Il rend la surface à recouvrir lisse et protège le papier peint des coups et brisures.

Les cotons peuvent aussi être tendus sur le mur, en utilisant des baguettes dans les arêtes pour assurer la tension. Il est à noter que le coton est toujours posé sur un molleton qui lui donne des capacités d'isolation, d'insonorisation et de souplesse.

Le Cofframousse est un tissu synthétique microperforé à endos de mousse qui allie les qualités du coton (chaleur, insonorisation et souplesse) sans en avoir les inconvénients (baguettes, difficultés d'entretien). Le Cofframousse est un tissu synthétique (ne tachant presque pas, lavage facile avec un linge mouillé d'eau et de très peu de savon) ne demandant ou à peu près, qu'un époussetage à la balayeuse.

Le Cofframousse est tendu à l'aide d'une colle étendue le long des arêtes (intersections mur-mur, mur-plancher) autour des ouvertures (portes, fenêtres, plaques électriques, etc...), le long du plancher, sur une largeur de 10 cm (4"). Le Coffra-

mousse est d'une largeur de 265 cm (8.67') et est coupé en longueurs multiples de 1 mètre ce qui permet de couvrir les quatre murs d'une pièce d'une seule venue. L'endos de mousse adhère à la colle et la tension appropriée s'obtient d'elle-même par le resserrement du tissu. Vous pouvez trouver ce produit chez tous les agents de décoration compétents.

En conclusion, je vous demande, avant d'utiliser un produit, de toujours lire le mode d'emploi attentivement, de façon à prévenir les accidents.

Merci de votre attention, un beau mois de mai.

Léopold D'Amours



— Je pense que ce doit être ici, Marcell



SEANI



FERNAND COTE
ÉPICERIE LICENCIÉE

BOUCHERIE

742-3281

VAL-BRILLANT



Spécialités:

♦ **fondue chinoise**

♦ **rosbeef du Roy**

♦ **steak du Roy**

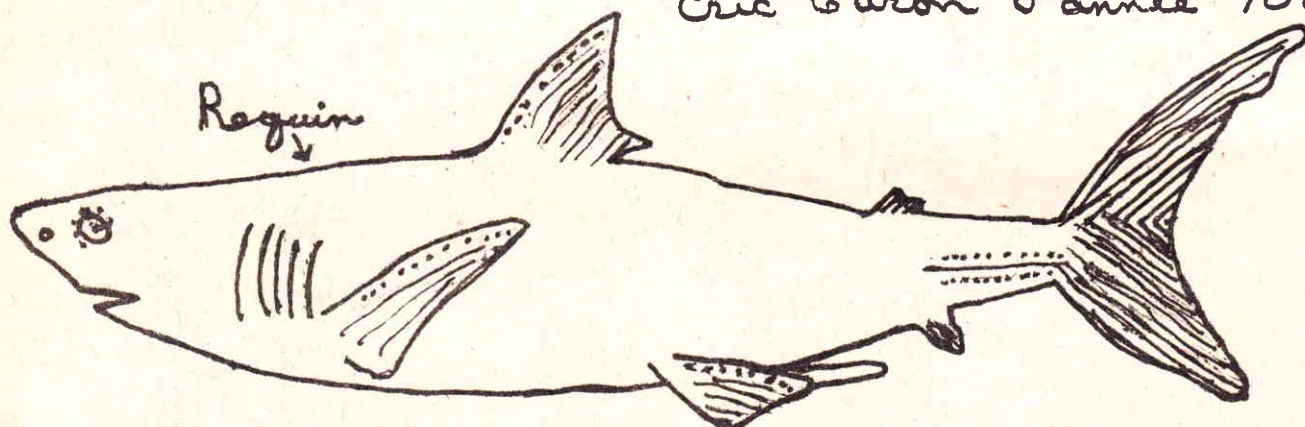
♦ **POULETS BAR-B-Q**

LA CHASSE SOUS-MARINE

Le requin, à nageoires noires, à nageoires blanches, le requin-tigre, et quelques autres, sont redoutables. Le caractère et le comportement du requin posent un éternel dilemme au chasseur : attaquer ou ne pas attaquer. Si l'on faisait un référendum auprès de ceux qui ont eu à choisir entre ces deux attitudes, les avis seraient certainement très partagés.

La vérité tient sans doute dans le juste milieu.

Eric Baron 5^e année 10 ans

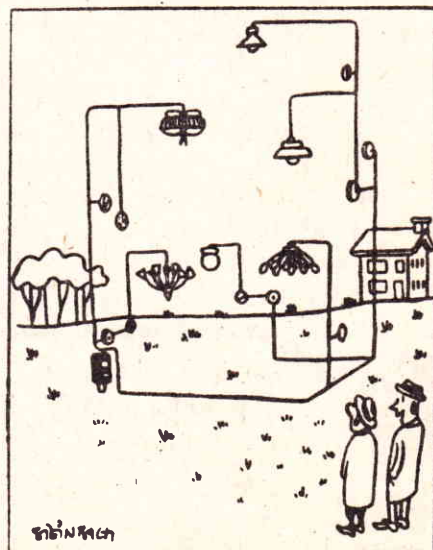


IL N'Y A PAS QUE LES
ARTISTES QUI SONT
DES GENS DISTRAITS

Le brave homme n'avait pas remarqué, avant de s'asseoir, que le banc venait d'être repeint!

Mais ceci n'est pas une excuse pour notre artiste qui devait penser à ses vacances plus qu'à son travail.

Car si vous regardez attentivement l'illustration, vous verrez qu'il a commis sept erreurs. Lesquelles?



— J'ai déjà posé l'électricité moi-même. Maintenant je n'attends plus que les maçons!

nous et...

par Yolande Perron

LA BIBLIOTHEQUE

La B.C.P. (Bibliothèque centrale de Prêt Gaspésie - Îles de la Madeleine) est un organisme régional et public de diffusion de biens culturels, créé par le Ministère des Affaires Culturelles sur recommandation de la Commission des bibliothèques publiques dans le but d'accélérer le processus d'implantation des bibliothèques dans les municipalités à faible concentration de population.

Donc, les municipalités affiliées à la B.C.P. fournissent une contribution monétaire 0,78\$ per capita pour l'année 1982. La bibliothèque ayant été demandée par le conseil du village nous avons droit à environ 1,340 biens culturels soit 2 biens par tête de population. Grâce à leur système de cotation qui a lieu trois fois par année nous changeons presque tout notre matériel, ce qui veut dire que tous les quatre mois nous échangeons tous les jouets, toutes les oeuvres d'art ainsi qu'une partie des disques, des livres pour adultes et enfants.

Le conseil de la Paroisse a lui aussi fourni sa contribution pour la bibliothèque soit 0,78\$ per capita. Cet argent a servi pour payer les dépenses lors de l'inauguration de la bibliothèque et aussi pour le matériel (peinture, bois, timbres,

stylos, papier) qu'il faut pour travailler.

Les biens culturels que possède la bibliothèque se divisent ainsi: des jouets éducatifs pour les enfants, des disques pour tous les goûts, des oeuvres d'art (reproduction de peinture de grands peintres) des livres pour enfants (bandes dessinées, documentaires, contes) des romans pour adultes, des documentaires (artisanat, couture, cuisine, chasse et pêche, sport, bricolage, de très beaux livres d'histoire et géographie, encyclopédie sur les animaux).

Nous avons aussi un service de demande spéciale, c'est-à-dire si vous désirez un livre que nous n'avons pas à la bibliothèque de Val-Brillant, nous en faisons la demande à la B.C.P. qui répond à notre demande le plus tôt possible. Il y a aussi un service de film semblable à celui qu'offre l'Office National du Film pour de plus amples informations, adressez-vous à la bibliothèque.

La bibliothèque fonctionne grâce à un service de bénévoles. Nous ouvrons deux fois par semaine soit le mardi soir de 7h30 à 9h00, et le jeudi après-midi de 2h00 à 4h00. Nous ouvrons aussi le jeudi midi pour accommoder les jeunes de la paroisse.

**Valenciel Inc.**

Poste de conditionnement

Semences Pédigrées

742-3405



Entreprise Benoit D'Amour enr.

- Entrepreneur en construction
- Menuiserie générale
- Ebénisterie
- Pose de céramique



87 rue ST-PIERRE

VAL-BRILLANT 742-3883

PROGRAMME P.A.R.E.L.

Aide à l'amélioration des maisons. Pour informations communiquez avec France Ringuet-Bérubé, sec.-trés. St-Pierre du Lac, 742-3402.

GARAGE

Jacques Levesque

TUNE UP

TRANSMISSION

AUTOMATIQUE

ROUTE NATIONALE

VAL-BRILLANT

742-3785

André D'Amour enr.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

Spécialité : CHAUFFAGE ELECTRIQUE

11, RUE ST-MICHEL, VAL-BRILLANT

742-3259





**Festival
de la Truite Grise**
INCLUANT LE
**7^e Tournoi Provincial
de Touladi**
(Truite Grise)
du 26 au 30 mai '82
TOURNOI, 29 - 30 MAI

DECORATION INTERIEURE

- EBENISTERIE
- MENUISERIE
- CUISINES LAMTECH
- PEINTURE NATIONALE

CONSEILS ESTIMATIONS
PERMIS REGIE DES ENTREPRISES QUE.

DECORATION
AMOURS
INC.
742-3736
VAL-BRILLANT

ACTIVITES DU FESTIVAL

A LA CEDRIERE DE VAL-BRILLANT

VENDREDI, 21 mai

20:30h Soirée des jeunes à l'école de Val-Brillant, organisée par le Service des Loisirs.
Prix de présence—Disco.

MERCREDI, 26 mai

20:00h Soirée de l'AGE d'Or de tous les Clubs du comté. Toute la population est invitée à cette soirée canadienne.

JEUDI, 27 mai

20:30h Grande soirée des Nymphes. Venez admirer nos jolies demoiselles. Musique de danse avec Disc-O-Pel.

VENDREDI, 28 mai

13:00h Exposition d'artisanat au local des Fermières à Val-Brillant.
20:30h Soirée de couronnement de la Sirène. Musique de danse avec Disc-O-Pel.

SAMEDI, 29 mai

05:00h Déjeuner pour tous à l'Hotel Val-Brillant.
13:00h Exposition d'artisanat au local des Fermières à Val-Brillant.
19:30h Cocktail John DeKuyper.
20:00h Souper du Pêcheur à l'école de Val-Brillant (strictement pour les pêcheurs inscrits et leurs familles).
21:30h Couronnement du Roi des Pêcheurs, prix de participation. Tous les pêcheurs gagnants se devront d'être présents à cette soirée pour recevoir leurs prix.
20:30h Soirée disco à la Cédrière pour toute la population, avec Roger Quirion et la Disco CFVM.

DIMANCHE, 30 mai

05:00h Déjeuner pour tous à l'Hotel Val-Brillant.
12:00h Diner au cipaille à la Cédrière.
17:00h Souper au cipaille à la Cédrière.
17:30h Cocktail John DeKuyper.
20:30h Remise des trophées et bourses, remerciements de la Sirène à la population et départ de "Tu-La-Dis".
21:30h Soirée disco avec Roger Quirion et la Disco CFVM.

Bienvenue à tous!

les sports

RAPPORT FINANCIER DU COMITE DES LOISIRS DE VAL-BRILLANT

par: Benoît D'Amours

ETAT DES REVENUS ET DEPENSES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 1982

REVENUS

Soirées	4 314,82\$
Activités de la St-Jean	682,56\$
Commanditaires pour les bandes	710,00\$
Dons pour plancher de la Cèdrière	414,73\$
Dons	68,74\$
Dons Ministère des Loisirs Chasse et Pêche	300,00\$
Balance sur subvention du gouvernement	215,82\$
Factures payées avec argent pris avant de faire les dépôts	697,69\$
Total	7 404,36\$

Dons à d'autres organismes:

Tigres	100,00\$
Comité d'école	50,00\$
Les Baladins	400,00\$
Association des handi-capés	200,00\$
Réparation pour le plancher de la Cèdrière	1 378,61\$
Honoraires	300,00\$
Equipement	162,00\$
Divers	38,02\$
Total	9 853,77\$
Prêt au Festival des Foins	500,00\$
Total	10 353,77\$

DEPENSES

Permis et frais légaux	82,00\$
Achat pour soirées et fêtes	1 282,50\$
Location de salle et frais pour soirées	711,87\$
Redevance au gouvernement	107,57\$
Papeterie, timbre & tél.	99,90\$
Gratification	250,00\$
Dépenses du projet	2 181,84\$
Dépenses de la voiture du festival des foins	602,46\$
Argent pour les soirées	1 057,00\$
Disco	850,00\$

REVENUS TOTAUX 7 404,36\$

DEPENSES TOTALES 10 353,77\$

DEFICIT D'OPERATION DE
DE LA PERIODE 2 949,41\$

CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SECTEUR SAYABEC

CALENDRIER DE VISITES DE L'AGENT DE DEVELOPPEMENT

Endroit: Salle du conseil municipal

Dates: 11 juin; 6 août; 10 septembre; 15 octobre; 19 novembre; 7 janvier.

Heure: 9h00 à 12h00 a.m.

BAR SALON

au bar du lac

bar
danse
spectacles

ROUTE 132 EST
VAL-BRILLANT

742-3877

(suite de la page 13)

Vous pouvez nous contacter à l'école sur les heures d'ouverture à 742-3279 ou en tout autre temps à 742-3442.

Depuis l'ouverture de notre bibliothèque, fin de janvier, nous avons 263 abonnés d'inscrits, soit 127 enfants, 52 adolescents et 84 adultes, et il y a eu 2,381 biens culturels empruntés.

Ceux ou celles qui voudraient donner des livres à la bibliothèque, vous êtes les bienvenus, nous les ramassons et les donnons à la B.C.P. qui les fait relier et par la suite circuler dans les bibliothèques qui font partie de la B.C.P..

S'il y avait quelqu'un qui aurait un appareil stéréo à vendre à un prix très abordable ou à donner ou encore à prêter à la bibliothèque, nous en serions très heureux car nous avons des disques et plusieurs personnes aimeraient bien les écouter avant de les emprunter.

Si vous désirez de plus amples informations vous êtes cordialement invités à venir nous rencontrer.

Michelle Lauzier, responsable

SOLUTION DE LA PAGE 12

1. Le quatrième pied du banc a été oublié.
2. Les marques de peinture sur le veston ne doivent certainement pas se présenter de cette manière.
3. La fumée de l'usine et celle de la maison ne s'en vont pas dans la même direction.
4. Qu'est devenu le pied gauche du promeneur au deuxième plan? 5. L'arbre du premier plan semble être un platane. Que vient y faire la branche de sapin? 6. La serviette qui a été oubliée à terre n'a pas de poignée. 7. L'homme qui lit le journal a un rebord relevé à la jambe droite de son pantalon mais pas à la jambe gauche.

N.D.L.R.

Dans l'article paru le mois dernier en page 2 et intitulé Cours de Gardiennes Averties, le nom de Mme Louise Charest a été oublié à la liste des personnes ressources. Nos plus sincères excuses.



la
caisse populaire
de
val-brillant

9

ST-PIERRE OUEST

VAL-BRILLANT

742-3271